

**Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Administrateur-trice des systèmes d'information, ouvert au titre de l'affectataire ENSAM PARIS, session 2020**

**Le Directeur général de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers,**

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 13 mai 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

**DÉCIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Administrateur-trice des systèmes d'information, ouvert au titre de l'affectataire ENSAM PARIS, au titre de l'année 2020 :

Monsieur HIBON Jean-Christophe, ingénieur de recherche hors classe, président, Ecole nationale supérieure d'arts et métiers, Paris.

Monsieur BARATA Olivier, ingénieur d'études hors classe, vice-président, Ecole nationale supérieure d'arts et métiers, Paris.

Madame GIRANDIER Isabelle, ingénieure de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, experte, Sorbonne Université, Paris.

Madame LACHEZE Alice, contractuelle de la fonction publique d'état de catégorie a, suppléante, Ecole nationale supérieure d'arts et métiers, Paris.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Paris, le 22/09/2020

**Le Directeur Général de l'Ecole Nationale  
Supérieure d'Arts et Métiers**

Pour le Directeur Général  
et par délégation  
Le Directeur des Ressources Humaines

Jean-Christophe **Laurent CHAMPANEY**